





REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

<u>Projet :</u> Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

en Algérie		
I. INFORMATION GE	I. INFORMATION GENERALE	
Intitulé de la mission :	Expert national en inventaire et en valorisation des ressources génétiques des microorganismes (EN 12)	
Type de contrat :	Individual Contract	
Durée du contrat :	Jusqu'à fin 2021	
Durée de la mission :	3 semaines réparties sur toute la durée du projet	
Lieu :	Alger et autres wilayas (Algérie)	
Date prévue de début :	Dès que possible	
Superviseur:	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national en inventaire et en valorisation des ressources génétiques des microorganismes, collabore activement avec le Coordonnateur National du Projet (CNP) et le conseiller technique en chef du projet.	

II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées, en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création d'incitatifs additionnels pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des

ressources génétiques et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, par suite d'une large consultation avec les parties prenantes, pour faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources. L'APA représente également une opportunité de reconnaître et valoriser l'apport des connaissances traditionnelles détenues par les communautés locales.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre efficace de la loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'APA, conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

- 1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
- 2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessus. Le renouvellement du contrat, s'il y a lieu, sera fondé sur une évaluation positive des résultats du titulaire.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

RESUME DE LA MISSION

L'expert national en inventaire et en valorisation des ressources génétiques des microorganismes (EN12), recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur national, le Conseiller technique en chef, et les autres experts (internationaux et nationaux) recrutés dans le cadre du projet.

L'expert aura pour principale mission de contribuer au programme de renforcement des capacités nationales sur la base des inventaires des ressources génétiques des microorganismes susceptibles de faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'APA réalisés par son prédécesseur, inventaire qui sera intégré dans le système de gestion de bases de données sur l'APA.

En outre il contribuera à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable découlant de leur utilisation

Il est attendu que les livrables de l'expert fassent l'objet de présentations en réunion thématique et/ou atelier rassemblant les parties prenantes et acteurs-clés, concernés par le domaine (y compris le Comité technique d'appui au Projet), pour évaluation, ajustements utiles et validation préliminaire des produits.

PRINCIPALES TACHES

- Participer à la conception et à l'animation de sessions de formation, programmées en ce domaine, visant à renforcer les capacités de diverses catégories d'acteurs en matière d'APA, particulièrement les institutions et acteurs concernés par les RG des microorganismes;
- Participer aux réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet et contribuer à la rédaction du rapport final du projet.

IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)*

Contribution au développement et à la mise en œuvre du programme de formation sur l'APA, en direction des chercheurs et autres acteurs chargés de la gestion et de la gouvernance des ressources biologiques liées aux microorganismes.

<u>Observations</u>: Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.

V. QUALIFICATIONS			
Education:	 Doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en microbiologie ou autre discipline pertinente. 		
Experience:	 Une expérience professionnelle confirmée dans les études ou la recherche sur les ressources génétiques des microorganismes; Expérience établie dans la conduite de sessions de formation et dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes); Une expérience préalable dans la SPANB (stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité) ou dans le Protocole de Nagoya est un atout. 		
Langues:	La parfaite maîtrise de l'arabe et du français est requise.		
Autres qualifications:	 Connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement, à la biodiversité, aux ressources biologiques et aux ressources génétiques; Une bonne connaissance de la CDB et du Protocole de Nagoya et une bonne compréhension des décisions et processus de l'APA est un atout; Aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi qu'à finaliser et présenter des travaux avec une bonne qualité technique; Aptitude à établir des relations solides avec les vis-à-vis et à répondre positivement aux commentaires Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux 		

VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

OFFRE TECHNIQUE

- CV dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence;
- o Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé ;
- o Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission.

OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables). Le candidat doit détailler le calcul de son offre financière, y stipulant les frais de voyage, les indemnités journalières, et le nombre de jours de travail prévus. L'offre doit être exprimée en Dinars algériens.

VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

A. **EVALUATION TECHNIQUE**

Crite	ère technique	Note
1	Qualification académique Doctorat ou équivalent15 points Ingéniorat ou équivalent10 points	15

2	 Expérience professionnelle confirmée dans la gestion, les études ou la recherche sur les ressources génétiques des microorganismes Et Une expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes). Expérience professionnelle confirmée de moins de 10 années20 points Expérience professionnelle confirmée entre 10 et 15 années30 points Expérience professionnelle confirmée de plus de 15 années40 points 	40
3	Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission et démontrant une connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement, à la biodiversité et aux connaissances traditionnelles.	15
	Total	70

B. **EVALUATION FINANCIERE**

Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins distante (Fm) de la manière suivante : **NF = 100 x Fm / F** (F étant le prix de l'offre financière).

C. NOTE GLOBALE

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG). Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

VIII. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, comprenant tous les documents susmentionnés, à l'adresse email <u>procurement.project.dz@undp.org</u>, en indiquant comme objet « **Expert RG microorganismes – Projet APA** ».

Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écarter toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.

Faiza